



Valeyres-sous-Montagny, le 25 avril 2022

Commune  
de  
1441 Valeyres-sous-Montagny

**Conseil général du 20 juin 2022**

**Préavis n° 1/2022**

## **Concernant le rapport de gestion et des comptes de la Municipalité pour l'année 2021**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- De la loi sur les communes du 28 février 1956 (état au 1<sup>er</sup> juillet 2013, article 93c qui stipule que « le rapport de la Municipalité sur la gestion ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, sont remis au Conseil général au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyé à l'examen d'une commission »
- Du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34)
- Du règlement du Conseil général de Valeyres-sous-Montagny accepté en 2016 et validé par le Conseil d'Etat le 7 février 2017 (article 88)

Nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation les comptes de la bourse communale, arrêtés au 31 décembre 2021, accompagnés des remarques ci-dessous.

### **Préambule**

Les comptes communaux 2021 ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022 et ont été présentés à la Commission de gestion et finances le 10 mai 2022.

La révision pour les comptes 2021 a été effectuée par la fiduciaire Infocompta SA le 9 mai 2022.

### **Commentaires sur les comptes**

#### **Comptes de fonctionnement**

##### **1. Administration générale :**

###### **11. Administration**

Afin de marquer l'engagement de Sonja Roulet durant toutes ces années, le cadeau habituel lui a été remis. Nous profitons encore de la remercier pour sa disponibilité et son dévouement.

- 1 -

Suite aux nombreuses cyberattaques subies par différentes communes, il nous est apparu indispensable de faire évaluer notre système de protection informatique par notre prestataire spécialisé.

## **2. Finances :**

### **21. Impôts**

L'arrêté d'imposition a été accepté par le Conseil général le 26 octobre 2020 (préavis 4/2020). Le taux d'imposition pour 2021 est de 70.50 %.

La différence de charges est due à une défalcation d'impôts de CHF 29'548.05. Ce montant nous a été transmis par l'administration cantonale des impôts.

Aux revenus, vous trouverez ci-dessous les principaux postes :

	<u>Comptes 2021</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Comptes 2020</u>
Impôt sur le revenu, fortune et source	1'285'289.49	1'460'000.00	1'418'575.04
Impôt foncier	121'538.15	120'000.00	119'486.85
Droits de mutation	75'840.00	25'000.00	32'743.50
Impôt sur les gains immobiliers	56'608.65	20'000.00	32'743.50

### **22. Service financier**

Aux charges, nous avons dû payer la somme de CHF 45'315.00 au décompte final 2020 de la péréquation mais nous retoucherons de ce même fonds CHF 65'000.00 au décompte final 2021, montant qui a été comptabilisé en déduction de l'alimentation à la péréquation.

L'écart des revenus entre le budget et les comptes provient principalement des thématiques. Les travaux de réfection de routes (préavis 7/2020 « réaménagement de la chaussée des quartiers Plantaz-Piccardes et réfection du chemin AF des Cottalets » adopté par le Conseil général le 14 décembre 2020) rentrent dans le décompte de la péréquation.

Le décompte provisoire 2021 de la péréquation montre que nous retoucherons également un montant de CHF 63'000.00 grâce à la péréquation directe (solidarité).

Nous avons également prélevé CHF 45'315.00 sur le fonds de réserve afin de compenser la facture reçue lors du décompte final 2020.

## **3. Domaines et bâtiments :**

### **32. Forêts**

Les subventions prévues au budget 2021 n'ont pas encore été validées, nous pourrions les comptabiliser en 2022.

### **35. Bâtiments**

Les travaux de rénovation de la Maison de commune ont été finalisés en 2021.

Un amortissement supplémentaire de CHF 209'452.15 a été comptabilisé grâce au prélèvement sur le fonds de réserve. Les travaux de transformation du bâtiment sont ainsi entièrement amortis.

Nous avons touché une subvention de la DGE (Direction générale de l'environnement) de CHF 5'000.00 pour la pose de la pompe à chaleur air/eau.

#### **4. Travaux :**

##### ***43. Routes***

Les principales dépenses dans ce poste sont liées aux travaux de réaménagement de la chaussée des quartiers Plantaz-Piccardes (CHF 300'000.00) et à la réfection du chemin AF des Cottalets (CHF 128'130.00). Le préavis autorisant ces dépenses avait été validé par le Conseil général le 14 décembre 2020.

##### ***45. Ordures ménagères et déchets***

Le budget de la déchetterie intercommunale de Grandon prévoyait un montant de CHF 59'000.00, alors que les frais d'exploitation 2021 se montent à CHF 49'728.30.

##### ***46. Réseau égouts et épuration***

Les frais d'exploitation de la Step de Grandon sont plus élevés que ceux prévus au budget. Nous avons encaissé des taxes annuelles d'épuration pour CHF 80'931.75 et des taxes uniques de raccordement pour CHF 9'908.40.

#### **5. Instruction publique et cultes :**

##### ***51. Enseignement primaire et secondaire***

Les charges liées à l'enseignement sont plus élevées que le budget transmis par l'ASIGE. 84 élèves étaient enclassés à l'école obligatoire.

#### **6. Police :**

##### ***61. Corps de police***

Le coût des missions générales de police (MGP) accomplie par la police cantonale est réparti entre les communes par le biais de la péréquation.

Le décompte final 2020 nous a été légèrement favorable et selon le décompte provisoire, nous allons encaisser un montant d'environ CHF 10'000.00 en été 2022.

##### ***65. Défense contre l'incendie***

Notre participation au SDIS régional est de CHF 36.06 par habitant, soit un montant de CHF 25'563.05.

##### ***66. Protection civile***

Le coût par habitant est de CHF 18.08 par habitant, ce qui représente CHF 12'818.72 pour 2021, un remboursement pour 2019 et 2020 de CHF 2'587.83 est à déduire de ce montant.

## 7. Sécurité sociale :

### 72. Prévoyance sociale

Les acomptes de la cohésion sociale payés en 2021 se montent à CHF 407'182.00.

Nous avons retouché CHF 4'391.00 lors du décompte final 2020 et le décompte provisoire 2021 nous permet de comptabiliser CHF 90'000.00 que nous toucherons en été 2022.

### 73. Santé publique

Le coût du RAdEGE pour notre commune s'élève à CHF 81'674.85 (budget 2021 CHF 100'940.00).

Ces montants se décomposent de la manière suivante :

	<u>Comptes 2021</u>	<u>Budget 2021</u>
Accueil préscolaire	20'118.00	16'630.00
Accueil parascolaire	46'639.50	69'670.00
Contribution socle de 18.00/habitant	12'546.00	12'760.00
Administration générale, réserve	2'371.35	1'880.00

## 8. Services industriels :

### 81. Service des eaux

L'achat d'eau à Sagenord SA représente un montant de CHF 85'685.08 (52'247 m<sup>3</sup> à CHF 1.60 + TVA).

En comparaison de l'année 2020, la différence entre l'achat et la vente d'eau s'est réduite de plus de 3'000 m<sup>3</sup>.

Aux revenus, les rentrées sont les suivantes : vente de l'eau CHF 82'383.60, taxes d'abonnement par unité locative CHF 16'500.15, locations des compteurs CHF 7'904.85 et taxes uniques de raccordement CHF 5'624.70.

## Synthèse

	<u>Comptes 2021</u>	<u>Budget 2021</u>	<u>Comptes 2020</u>
Total des charges	3'011'171.20	2'551'939.00	2'876'163.57
Total des revenus	3'016'691.29	2'546'543.00	2'885'612.60
Excédent de revenus	5'520.09		9'449.03
Excédent de charges		5'396.00	

**Le résultat des comptes 2021 se solde par un excédent de revenus de CHF 5'520.09.**

## Conclusion

La Municipalité tient à remercier la boursière Mme Basset pour la précision de son travail. Nous tenons aussi à remercier le Conseil général, son Président, sa secrétaire et les diverses commissions pour leur collaboration tout au long de cette année.

Un grand merci aussi au bureau de vote pour leur fidélité.

La Municipalité a le privilège de pouvoir compter sur des employés très compétents et totalement dévoués au service de notre population et les en remercie.

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny**

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion et finances,
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

Article 1 : accepter le rapport de gestion et des comptes de la Municipalité pour l'année 2021 avec un total des charges de CHF 3'011'171.20, des revenus pour CHF 3'016'691.29 ; d'où un excédent de revenus de CHF 5'520.09.

Article 2 : donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2021 ainsi qu'à la Commission de gestion et finances pour son rapport.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Cyril Buffat



La Secrétaire



Annik Charrière

Annexe : comptes de fonctionnement et bilan